

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Mars

## L'ARMÉE COLONIALE

Il y a longtemps que l'opinion publique se préoccupe de la création et de l'organisation d'une armée coloniale. Il est même permis de penser que la solution de cette grave question n'a déjà que trop tardé; comme le fait justement observer l'exposé des motifs du projet qui vient d'être déposé par le gouvernement, la mise en vigueur de la loi du 15 juillet 1889 interdit de différer d'avantage. Non seulement la loi nouvelle a prévu la création de ces troupes, mais leur a donné un recrutement spécial. Il n'est que juste de diminuer l'aggravation des charges qu'impose au pays l'entretien des effectifs coloniaux dans les conditions actuelles; par suite de la réduction de la durée du service militaire, les prélèvements à opérer sur le contingent métropolitain se trouvent presque doublés. Or, on sait de quel poids pèsent sur le pays les charges coloniales; on n'ignore pas non plus qu'à beaucoup de nos concitoyens, elles apparaissent comme redoutables, moins à cause des périls que l'on court aux colonies au point de vue militaire, — le courage, heureusement ne fait jamais défaut en France, — que par suite des conditions climatériques de nos colonies. Nécessité fait loi et lorsque le sacrifice à faire est absolument indispensable, on s'explique qu'on puisse le réclamer de notre patriotisme et l'imposer à nos jeunes soldats. Mais s'il y a un moyen de diminuer ce sacrifice ou de le rendre volontaire, par suite de considérations d'avancement, de goûts personnels, d'avantages particuliers, comment hésiterait-on à en restreindre l'étendue, ou tout au moins à en modifier le caractère?

C'est là le but du nouveau projet de loi. Il a pour objet d'assurer la garde et la défense des colonies et des pays de protectorat avec des hommes faits et acclimatés, en-

gagés volontairement autant que possible, pour ce service. Si nous avions même un vœu à émettre ce serait de voir étendre encore davantage par le Parlement la part faite aux engagements volontaires.

C'est peut-être moins difficile qu'on ne le pense; qu'on se souvienne de la facilité avec laquelle se sont, à toutes les époques, recrutés en France les corps spéciaux.

Dans le projet de loi présenté à la Chambre, l'organisation de l'armée coloniale est basée, d'ailleurs, sur le principe fondamental de l'autonomie du personnel à tous les degrés de la hiérarchie. Les effectifs sont constitués à l'aide des éléments déjà existants: infanterie, artillerie de marine, troupes indigènes, corps disciplinaires, auxquels s'ajoute un élément nouveau fourni par les régiments étrangers.

On a renoncé et l'on a eu raison, à puiser dans l'armée de terre les officiers et les hommes destinés à constituer les garnisons coloniales. Les mutations incessantes d'officiers, les variations d'effectifs qu'entraînerait le prélèvement des hommes auraient, en effet, pour la mobilisation, les plus graves inconvénients. En outre, les hommes désignés par le sort pour faire partie de l'armée coloniale sans être familiarisés à l'avance avec l'idée d'expatriation, et entourés de camarades ne devant pas quitter la mère-patrie, se trouveraient dans une situation morale très-pénible. Les officiers eux-mêmes manqueraient de l'expérience indispensable et l'intérêt général, celui des colonies, aussi bien que celui de la métropole, souffrirait de l'absence de préparation antérieure.

Les facilités données aux rengagements et l'introduction d'éléments plus vigoureux, qui en sera la conséquence, permettront de prolonger la durée du séjour aux colonies et diminueront d'autant les dépenses considérables imposées par de continus envois de troupes aux colonies et de non moins nombreux rapatriements.

Un autre avantage du projet de loi, c'est

de ne grever le budget d'aucune charge supplémentaire; il pourra même l'alléger dans une certaine mesure.

Enfin, il respecte la situation acquise des troupes de la marine. Il l'améliore même notablement par suite du dédoublement des régiments d'infanterie et du maintien de l'avancement sur l'arme tout entière.

L'armée coloniale ne comprendra que l'infanterie et l'artillerie. Les unités, de peu d'importance d'ailleurs, des autres armes, dont il y a lieu de pourvoir certaines garnisons d'outre-mer, continueront à être fournies par l'armée de terre. Les dépenses de leur entretien seront imputées au budget de l'armée coloniale.

En résumé, le projet déposé par le gouvernement nous paraît avoir été très sérieusement étudié et répondre aux besoins de la situation.

Il importe de demander à la Chambre et au Sénat de le voter sans délai. Comme nous l'avons dit, il n'y a que trop longtemps que cette grave question attend une solution, qui est vraiment nécessaire.

\* \*

### LE CHOIX D'UNE TOMBE

Il aura été dans la destinée du prince Napoléon d'être un personnage embarrassant après sa mort, comme il l'avait été pendant toute sa vie.

Son grand-père maternel, le roi de Wurtemberg, qui ne pouvait se consoler d'avoir donné sa fille à un frère de Napoléon, n'a jamais manifesté la moindre tendresse pour les enfants issus d'un mariage qui le compromettait aux yeux de la Sainte-Alliance, et n'a rien négligé pour les éloigner de sa cour et de ses Etats dès qu'ils ont été en âge d'avoir une autre résidence.

Redevenu Français, grâce à une réconciliation opportune avec Napoléon III, le fils du roi Jérôme a été l'éternel voyageur du régime impérial. Chaque fois que la presse officieuse annonçait le départ du prince pour les cataractes du Niagara, l'Ecosse ou le pôle Nord, on pouvait être sûr que de nouveaux dissentiments venaient de s'élever entre les deux cousins.

Cet infortuné Juif-Errent de la politique contemporaine ne pouvait échapper à son destin,

Les bornes kilométriques passaient avec rapidité.

A dix heures et demie, la petite troupe fit halte devant le seul marchand de vins de Courcouronnes.

Il n'y avait pas à choisir; cet estimable commerçant était l'unique marchand du village.

M. Durand, qui depuis longtemps n'avait pas autant marché, proposa de casser une croûte.

Cette proposition eut presque autant de succès qu'une première de Victor Hugo, ce qui n'est pas peu dire, et l'on entra dans la salle basse de l'auberge.

Nous ne dirons pas ce qui se passa entre tous ces jeunes gens, ni tout ce qui agita le cœur de la bonne mère Marie; nous nous contenterons de savoir que midi vint à sonner au coucou de la salle à manger et qu'il fut question de la séparation définitive.

C'était le moment cruel. Certes le lecteur a dû partir dans de pareilles conditions, ou faire la conduite à un parent ou à un ami: alors il comprendra l'émotion qui saisit tous les assistants de cette scène.

Chose singulière, les personnages les plus intéressés semblaient les plus forts.

Les jeunes conscrits, songeant à leur prochain départ, se lamentaient d'avance.

M. Durand prit les deux mains de Jean-Pierre et les serra fortement.

— Si tu n'es pas mon fils, dit-il, ce n'est pas ma faute, tu le sais, mais tu peux venir quand tu voudras la maison est à toi.

Puis ce fut le tour de la vieille marchande.

même quand il était à l'armée. Au lendemain de la bataille de l'Alma, le gouvernement impérial fut obligé de le rappeler de l'armée, où sa seule présence suscitait au général en chef des difficultés sans nombre; et, après les premiers désastres de l'armée du Rhin, Napoléon III, comprenant que la carrière militaire des Bonaparte était finie, s'empressa d'envoyer le gendre de Victor-Emmanuel en mission extraordinaire auprès du gouvernement italien.

Le roi Humbert n'a pas été sans éprouver en présence d'une bière les embarras dont son père ne pouvait se défendre en accueillant un fugitif. Le fils du roi Galantuomo a dans le tempérament quelque chose de trop chevaleresque pour refuser l'hospitalité d'une tombe à un beau-frère mort dans l'exil. Seulement d'insolubles problèmes surgissent de toutes parts quand il s'agit de choisir l'emplacement où reposeront les cendres du prince Napoléon.

Les dilettanti de l'Histoire verraient avec plaisir à Saint-Pierre de Rome le tombeau du dernier des Bonaparte qui ait tenu une place dans l'histoire de sa patrie et du monument des deux derniers Stuarts. Nous ajouterons qu'il ne serait pas difficile à un Dubois, un Mercié ou un Chapu de soutenir le prestige de l'art français en ornant la basilique d'une œuvre plus parfaite que la pyramide trop vantée de Canova.

A peine est-il nécessaire de dire qu'il est impossible de s'arrêter un instant à une pareille hypothèse. La place du prince Napoléon n'est pas sous le dôme de Saint-Pierre. Les relations si difficiles qui existent entre le Vatican et la famille royale d'Italie, aussi bien que les sentiments professés par le prince Napoléon à l'égard de la Papauté pendant toute sa vie, s'opposent à une inhumation dans une des grandes églises de Rome.

On annonce que le roi Humbert, désirant à la fois éviter des manifestations populaires, toujours à craindre à Rome ou à Turin, et traiter le défunt comme un membre de sa famille, s'est décidé à lui offrir une place dans les caveaux de la Superga, où reposent un grand nombre de princes de la maison de Savoie.

Au premier abord, cette idée paraît faire honneur à la prudence et à la générosité du souverain. La Superga est isolée en pleine campagne. Pour s'y rendre à pied de Turin, il faut environ trois heures. Aucune manifestation de la foule ne serait à craindre; et, d'autre part, le roi d'Italie ne s'exposerait pas au reproche d'avoir répudié après décès un parent poursuivi par la mauvaise fortune. Malheureusement, il est permis de se

— Mon enfant, dit-elle, je finis la vie et tu la commences. Songe à toi et à ton avenir; pour moi, je ne te demande qu'une chose: écris-moi quelquefois et, quand tu le pourras, viens m'embrasser.

Pour toute réponse, le conscrit la prit dans ses bras et l'embrassa sur ses cheveux blancs.

Puis, jetant son paquet sur son épaule et faisant tourner son bâton dans la main droite :

— A bientôt ! cria-t-il.

Et il s'éloigna d'un pas rapide, s'arrachant pour ainsi dire, aux adieux de ceux qui l'aimaient.

Il fit un kilomètre sans reprendre haleine. Le bois qu'il traversait n'attirait pas son attention.

A quoi songeait-il ?

Il ne le savait pas lui-même. Il allait; le vent rafraichissait son front en sueur; la vitesse de la marche éloignait le sang du cœur et troublait l'émotion prête à le gagner.

Il laissa Bondoufle sur la gauche et s'engagea dans le bois de Fleury.

A mi-côte, il existe un arbre, ayant un fort tronc, et qui devait lancer sa cime altière, vers la nue, au-dessus des bouleaux dalentour. Il est seul sur le bord du chemin, à l'entrée d'une carrière, et la foudre a brisé sa cime.

Soul, il ne voit pas revenir ses feuilles au printemps et conserve au milieu du bois, son torse désolé.

Au pied de cet arbre, Jean-Pierre s'arrêta.

Le paquet qu'il portait tomba à ses pieds.

Il regarda machinalement autour de lui. A droite, la carrière sombre; devant lui, et derrière lui la route, qui semblait lui dire : par là, c'était

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 26

LE

## Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

XVI

LE DÉPART DU CONSCRIT

Il prit la jeune fille dans ses bras et déposa sur son beau front un baiser long et fraternel.

Jenny, dit-il, je m'en vais, car dans une minute je n'en aurais plus la force.

Jenny lui fit un signe d'adieu et retomba sur un banc.

Jean-Pierre, rentra dans la maison sans se retourner.

Le père Durand, qui observait la scène, lui dit au passage.

Eh bien ? garçon.

— Je pars, dit résolument Jean-Pierre, mais je le jure ici, je reviendrai.

Un hourrah accueillit ces paroles, que tout le monde ne comprit pas.

On but deux ou trois verres à toutes les santés possibles; et puis, comme les voisins commençaient à arriver à la file pour fêter le départ, la mère Marie prit le paquet et cria :

— En route !

Et l'on partit.

Ah dame, ce ne fut pas peu de chose de quitter la Pêcherie, de traverser le pont, la rue Notre-Dame, et les places, et les grandes bordes.

A neuf heures seulement, on était à Essonnes.

On monta la Montagne pour prendre le deuxième chemin à gauche qui mène à Longjumeau, par Courcouronnes, Fleury-Mérogis, Sainte-Geneviève-des-Bois et Epinay-sur-Orge.

La mère Marie portait toujours le paquet. Plusieurs jeunes gens avaient réclamé, mais la vieille n'avait pas voulu céder.

Aussi M. Durand disait :

— Ce n'est pas une femme, c'est un soldat.

En haut de la montagne d'Essonnes, on décida qu'on irait jusqu'à Courcouronnes.

Jean-Pierre avait un entrain du diable.

Les verres de vin filaient dans son gosier sans laisser de trace au cerveau. Il y a des jours où l'on ne peut pas se griser, où plutôt où l'on ne peut pas oublier.

La mère Marie était exaltée et paraissait joyeuse; le fermier de pêche était triste au contraire.

En lui-même, il se disait qu'il avait vu Jean-Pierre embrasser Jenny et la serrer sur son cœur.

Il avait vu, oui bien vu, les larmes rouler des yeux de sa fille, et pourtant Jean-Pierre parlait !

Mystère !

Quatre kilomètres séparent Essonnes de Courcouronnes, par une belle route pierrée et bordée d'arbres.

Jean-Pierre entonna une chanson qui fut bientôt suivie d'autres.

demande si un Français peut reposer à la Superga.

Ce monument a été élevé pour rappeler un des plus grands désastres qui aient été infligés à notre pays. Le 7 septembre 1706, le prince Eugène engagea sur les hauteurs de la Superga la bataille qui obligea les troupes françaises à lever le siège de Turin ; et, au moment où commença l'attaque, le duc Victor-Amédée II fit vœu d'élever sur place une chapelle à la Vierge, si sa capitale était délivrée.

Depuis cette époque, une messe d'actions de grâces est célébrée chaque année à pareille époque en commémoration de la déroute infligée aux soldats du duc de la Feuillade, bon courtisan, mais piètre général.

Plutôt que d'accepter une compromettante hospitalité dans la nécropole d'une dynastie étrangère, qui se fait encore aujourd'hui un point d'honneur de rappeler les rares victoires qu'elle a remportées contre la France, n'eût-il pas mieux valu pour la mémoire du prince Napoléon une place dans le modeste cimetière de Prangins, où il ne recevrait pas, il est vrai, les honneurs réservés aux héritiers des maisons souveraines, mais où il reposerait sous une terre neutre et non sous une terre ennemie ?...

DELIMOURS.

## INFORMATIONS

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 mars

M. de Montfort pose une question sur le Tonkin.

Il veut mettre le pays en face d'une situation très grave et fixer les responsabilités.

Les révoltes, les incendies augmentent dans une proportion effrayante. Le Gouvernement ne peut pas nier que le Tonkin a dû passer par trois états : la guerre, la pacification militaire, et la pacification civile, qui est devenue l'anarchie. (Bravos répétés.)

« Il est bien possible cependant d'arrêter la révolte par l'élément indigène, à condition qu'il soit dirigé militairement et non pas comme une garde nationale qui reçoit continuellement des tripotés. » (Rires.)

M. de Montfort cite le fait d'un bataillon d'Afrique réduit par le choléra de 160 à 65 hommes. (Exclamations.)

Il lit une circulaire du gouverneur général interdisant toute sortie et tout combat sans ordres.

Cette situation impose des mesures immédiates. Que va faire le Gouvernement ?

M. Etienne dit que la situation n'a pas empiré ; il reconnaît seulement une recrudescence dans la piraterie.

L'incident est clos.

Sur Madagascar, à la question de M. Rousse, relative aux 10 millions d'indemnité qui sont mal répartis entre les Hovas, M. Ribot répond qu'il examinera la conquête de l'agent si on lui communique les pièces administratives.

On s'occupe de la loi sur les médecins et on adopte un amendement portant une sanction pénale pour les médecins requis, qui refuseraient leur concours.

Le projet est adopté.  
Séance samedi.

### Au Sénat

On dépose des projets de crédit : 50,000 fr.

le bonheur, en avant c'est l'inconnu ; tout autour les arbres.

Cette solitude le saisit, l'étreignit, le terrassa. Il murmura tout bas :

— Oh ! Jenny, Jenny, si tu m'avais aimé ! Il voulait lutter, se redresser, vaincre cette faiblesse indigne d'un homme ; mais il avait trop de chagrin et trop d'amour.

La nature lui semblait en deuil ; les oiseaux voletaient leurs chants : des ombres passaient dans les bois et lui montraient, immobiles, les visages aimés.

Il tomba à genoux au pied du vieux chêne brisé.

Chêne aussi, ce jeune homme, chêne que la foudre d'amour avait frappé, et dont les rameaux, vivants encore, ne tarderaient pas à dépérir.

Il cria encore : — Jenny ! Jenny !

Puis, se sentant seul, abandonné, il prit la tête dans les mains et se mit à pleurer.

Coulez, larmes... vous êtes la dernière et souvent la seule consolation des affligés.

### XVII

#### LE CONSCRIT ET LE SOUS-LIEUTENANT

Six mois se sont écoulés depuis le départ de Jean-Pierre.

Le conscrit est arrivé à Versailles le soir même du jour où nous l'avons laissé sur la route de Longjumeau.

Il a fait connaissance avec la place d'Armes de la capitale de Seine-et-Oise et le château du roi-soeil.

En arrivant, un capitaine bon enfant, voyant ce grand gaillard, engagé par avance, voulut se

pour subvention aux associations ouvrières pour l'exposition de 1891 ; 600,000 francs pour combattre les sauterelles, 325,000 fr. pour les collèges communaux de garçons.

Séance samedi.

### A la Chambre

On a distribué à la Chambre une proposition portant la signature de 150 députés, demandant l'abrogation de l'article 30 de la loi de 1791 permettant, le cas échéant, aux maires de taxer le prix de vente du pain, et une proposition de loi relative à la suppression des droits d'enregistrement, de greffe et de timbre sur les actes de procédure, et à leur remplacement par un droit proportionnel perçu sur le jugement.

Cette dernière proposition est signée par 164 députés.

### Les grèves

Angers, 19 mars.

Une grève a éclaté, mercredi, dans la carrière d'ardoises de Trélazé. Cette grève, qui est générale, a été causée par un refus d'augmentation de salaires.

Les grévistes ont adressé une lettre au préfet de Maine-et-Loire pour exposer leurs griefs.

### En Algérie

On étudie très sérieusement la formation de deux nouveaux départements en Algérie. L'un aurait pour chef-lieu Bougie, et serait le département de Kabylie ; l'autre aurait son chef-lieu à Orléansville et serait désigné sous le nom de département de Chélif.

M. Sabatier, ancien député d'Oran, actuellement conseiller de préfecture de la Seine, serait nommé préfet en Kabylie, qu'il connaît depuis longtemps, ayant été administrateur à Fort-National.

Le successeur de M. Tirman comme gouverneur général de l'Algérie paraît devoir être désigné dans le courant de la semaine prochaine. Un préfet semble devoir être choisi.

Il y aura lieu à pourvoir également, à bref délai, au remplacement de M. Piquet comme gouverneur général de l'Indo-Chine.

### La mission Archinard

Le colonel Archinard est actuellement à Ségou. Il n'assistait pas à la prise de Kinian par les troupes du roi Tieba, notre allié. Dans un télégramme officiel qu'il adresse au sous-secrétariat des colonies sur cette affaire, le colonel fait connaître que les blessés européens du combat de Diena sont à Ségou en bonne voie de guérison.

La prise de Diena a établi d'une façon définitive notre situation prépondérante aux bouches du Niger et, en rendant leur liberté d'action à nos troupes auxiliaires, elle permet de parer aux éventualités qui pourraient se produire du côté de Samory, dont l'entente avec Ahmadou a été définitivement prouvée par des papiers trouvés à la prise de Nioro. Samory, qui a d'ailleurs épuisé le territoire qu'il gouverne, par ses ravages et ses exactions, est en train de se disposer à envahir, dans le but de le piller, tout le pays de la rive gauche du Niger que nous a cédé son fils par traité.

Le colonel Archinard est prêt à toute éventualité et a pris ses dispositions pour s'opposer, dès le début, à toute tentative d'incursion.

Karamoko, qui se trouve à la tête de bandes nombreuses, serait disposé à traiter avec nous.

### l'attribuer.

Il en parla au colonel, et il se trouvait juste que c'était le capitaine de la compagnie où Maurice Bertrand était sous-lieutenant.

Jean-Pierre n'y était pour rien, il n'avait rien demandé ni rien dit. D'ailleurs il ne connaissait rien au métier de soldat, et il avait cru naïvement qu'il suffisait d'être dans le même régiment pour voir chaque jour son ennemi.

Le hasard avait été plus malin que lui.

Jean-Pierre se trouva donc, le lendemain matin, en vraie tenue de conscrit, devant celui qu'il avait sauvé dans le Seine.

En le reconnaissant, le sous-lieutenant ne put s'empêcher de faire un signe significatif.

Jean-Pierre, impassible, ne parut pas le reconnaître.

Maurice ne tarda pas à se trouver exprès sur le passage du conscrit.

— Comment se fait-il que vous soyez-ici ? demanda-t-il d'un ton moitié sévère, moitié courtois.

— Très simple, mon lieutenant ; j'ai tiré le n° 13, et, le poisson ne donnant pas cette année, j'ai devancé l'appel.

Pour choisir votre régiment.

— Oh ! ma foi non : c'est un peu le hasard et un peu la mère Marie.

— Je vous comprends ; soyez bien certain que, tout en observant la loi militaire à votre égard, j'aurai souvenir de ce que je vous dois.

— Je ne demande rien ! fit Jean-Pierre.

— Très bien, très bien ! Vous êtes un excellent garçon, je le sais, et je vous remercie de ne m'avoir pas parlé ce matin dans les rangs.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

#### Future élection sénatoriale dans le Lot

Le département du Lot vient d'être désigné pour nommer un sénateur en remplacement du général Campenon, décédé.

#### Ouverture de la ligne de Brive à Cahors

Voici la lettre adressée à chacun des députés du Lot par M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, au sujet de l'ouverture de la nouvelle ligne de Cahors à Brive :

Paris, 16 mars.

Monsieur le député et cher collègue,  
Vous avez bien voulu signaler à mon attention l'intérêt qui s'attache à la prompte ouverture des sections de la ligne de Montauban à Brive comprises entre Brive et Souillac, d'une part, et entre Cazolès et Cahors, de l'autre.

Comme vous le rappelez, mon administration espérait que les sections dont il s'agit pourraient être ouvertes dans le courant du mois de mai prochain. Mais, d'après les renseignements que vient de me fournir la compagnie d'Orléans, les travaux ont dû être suspendus pendant une partie de l'hiver exceptionnellement rigoureux que nous venons de traverser.

Il en résultera nécessairement un retard dans l'ouverture des dites sections, retard que je m'efforcerais, vous pouvez en être assuré, d'atténuer le plus possible.

Agréez, etc.

Le ministre des travaux publics,  
YVES GUYOT.

#### Le monument de Gambetta

L'inauguration du monument qui sera élevé aux Jardies, à la mémoire de Gambetta, coïncidera avec la fête du 14 juillet, et une manifestation véritable s'organise à cette occasion.

Y prendront part de nombreuses sociétés de tir.

Ce sont les membres du comité républicain du 20<sup>e</sup> arrondissement qui sont les organisateurs de cette fête patriotique.

D'un autre côté, sont arrivés, hier, en gare de Cahors, deux wagons contenant les différents meubles et objets divers, provenant de la villa de M. Gambetta père à Nice, vendue à M. de Rothschild.

Ces meubles vont être transportés à l'Ermitage, où la famille Lérès-Gambetta a l'intention, croyons-nous, d'installer une sorte de musée en souvenir du Grand Patriote.

#### Le nouveau procureur

M. Bussières, notre nouveau procureur de la République, est arrivé jeudi matin.

M. Bussière, a été installé, hier, à deux heures, en audience solennelle.

L'*Avenir d'Auch* publie les lignes suivantes sur le nouveau procureur de la République de Cahors :

« Issu d'une vieille famille de magistrats, M. Bussières est lui-même un vrai magistrat, un magistrat dans toute l'acception du terme. »

« Nature franche et droite, planant au-dessus de toutes les misérables querelles locales, républicain loyal et incapable de faiblesse, M. Bussières ne sut jamais reculer devant ce qui était pour lui un devoir. »

Jean-Pierre porta la main à son front pour faire le salut militaire, et Maurice passa en ajoutant :

— Je vous ferai donner des habits le plus tôt possible : votre taille exigera sans doute une exception.

De ce jour au mois de janvier suivant, Jean-Pierre fut attelé, pour ainsi dire à l'exercice et aux corvées.

Il n'en quitta plus.

C'étaient des gardes à monter, des missions de confiance, etc... Il n'avait pu avoir un dimanche à lui.

Au mois de janvier, il fut question d'envoyer un détachement à Rambouillet, pour la garde du château.

Jean-Pierre eut l'honneur d'être désigné le premier.

Il resta deux mois à Rambouillet pour voir Maurice.

Celui-ci s'était naturellement dit :

— Le pêcheur est venu au régiment pour me surveiller : il aime Mlle Durand, et il veut me gêner dans mes allures.

Comme officier, il avait mille moyens pour dérouter le conscrit.

Jean-Pierre le comprenait, mais il lui fallait le temps de se mettre au courant des habitudes du régiment.

Il avait demandé plusieurs fois un congé d'un jour ; Maurice appuyait la demande, mais le colonel n'accordait pas.

Il n'y avait rien à dire.

On était arrivé au mois de mars 1847. Le détachement duquel Jean-Pierre faisait partie ve-

#### Départ d'un confrère

Nous apprenons le départ de Cahors de M. Lainé, ancien rédacteur en chef de l'*Alliance républicaine du Lot*.

M. Lainé va prendre la rédaction en chef de la *Démocratie de l'Ouest* à Saint-Nazaire.

Durant son séjour à Cahors, M. Lainé a su s'attirer l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu, ses adversaires politiques ont rendu hommage à sa loyauté et à sa courtoisie.

Bonne chance à notre confrère dans les luttes qu'il va soutenir dans la Loire-Inférieure.

#### Bourse de licence

Le *Journal Officiel* publie l'arrêté suivant : « L'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de licence aura lieu, au siège des Facultés des sciences, le mercredi 1<sup>er</sup> juillet, et au siège des facultés des lettres, le samedi 4 juillet. »

» Dans les Facultés des lettres, la composition française aura lieu le samedi 4 juillet, et la composition latine le lundi 6 juillet.

» Il est accordé quatre heures pour chacune de ces compositions. Elles commenceront à huit heures du matin.

» Les candidats s'incrivent au secrétariat de l'Académie dans laquelle ils résident.

#### Bourses de séjour à l'étranger

Le ministre du commerce vient de prendre un arrêté réglant les conditions d'attribution des bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Ces bourses sont divisées en deux catégories suivant l'âge exigé des concurrents.

Les bourses de la 1<sup>re</sup> catégorie sont réservées aux jeunes gens âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus, qui désirent aller s'établir dans les pays hors d'Europe.

Les bourses de la seconde catégorie sont réservées aux jeunes gens de vingt-et-un ans au moins et de vingt-six ans au plus.

Les candidats à ces bourses trouveront tous les renseignements utiles à la préfecture.

#### Le traitement des instituteurs

L'*Officiel* publie un décret par lequel l'indemnité annuelle représentative de logement attribuée aux instituteurs et institutrices titulaires dans une école maternelle est fixée conformément aux taux indiqués ci-après.

Communes de moins de 100 habitants de population agglomérée, de 25 à 75 fr. ; de 1,000 à 3,000 habitants, de 100 à 150 fr. ; de 3,001 à 9,000 habitants, de 125 à 175 fr. ; de 9,001 à 12,000 habitants, de 150 à 200 fr. ; de 12,001 à 18,000 habitants, de 175 à 225 fr. ; de 18,001 à 36,000 habitants, de 200 à 250 fr. ; de 36,001 à 60,000 habitants, de 250 à 300 fr. ; de 60,001 à 100,000 habitants, de 250 à 300 fr. ; de 100,001 habitants de population agglomérée et au-dessus, de 300 à 400 fr.

A Paris, de 600 à 700 fr. ; dans les communes du département de la Seine, de 200 à 400 fr. ; pour les communes de l'Algérie, en ce qui concerne les écoles primaires publiques soumises au régime de la loi du 30 octobre 1886, de 200 à 300 fr.

Les chiffres minima et maxima fixés ci-dessus sont diminués d'un cinquième pour les instituteurs et institutrices stagiaires ; ils sont augmentés d'un cinquième pour le personnel désigné aux articles 8, 9, 14 et 15 de la loi du 19 juillet 1889.

Le chiffre des indemnités prévues aux articles précédents sera arrêté pour chaque maître et maîtresse par le préfet, dans les limites fixées

naît d'être rappelé à Versailles, le régiment allant lui-même à Paris.

Comme le détachement arriva sur la place d'Armes, Jean-Pierre regardait indifféremment devant lui, lorsque ses yeux furent attirés par une démarche qu'il crut reconnaître.

Non, il ne pouvait se tromper ; cette taille svelte, ce pas léger, cette onduleuse chevelure noire ne pouvaient appartenir qu'à Jenny.

Il s'arrêta comme s'il eût reçu une balle en pleine poitrine, puis, il voulut s'élançer, mais un caporal l'arrêta.

— Eh bien ! fusillier Constant, qu'est-ce qui nous prend donc ? on quite les rangs ?...

— Pardon, caporal, je croyais reconnaître...

— Une payse, n'est-ce pas ? oh ! je la vois parler bien, conscrit, même qu'elle semble avoir un profil agréable, bien que je ne la vois que de dos ; mais, un instant de patience, la discipline avant tout et le temps des amours sonnera naturellement à l'heure voulue.

Ce caporal était un beau parleur, qui aimait beaucoup Jean-Pierre, probablement parce que le pêcheur était grand et que lui était petit.

Il disait à qui voulait l'entendre :

— Mon père m'a fait juste comme il faut pour être le fils de Bellonne ; un quart de millième de moins et je n'avais pas la taille.

Cependant, Jean-Pierre vit s'évanouir la vision par une rue opposée à celle qu'il était obligé de prendre.

Était-ce possible ? Jenny à Versailles ! Pourquoi et pour qui.

(A suivre).

per ces articles, après l'avis du conseil municipal et de l'inspecteur d'académie, et ne pourra être modifié que dans la même forme.

Toutefois, les instituteurs mariés ou veufs avec enfants, les institutrices veuves avec enfants, ont droit au chiffre maximum des indemnités attribuées par les articles 1 et 2 au personnel de l'enseignement de tout ordre.

**La question des vacances**

On parle beaucoup, depuis quelque temps, de projets de modification de l'époque et de la durée des vacances scolaires.

Voici, à ce sujet, les renseignements provenant de source officielle.

Par circulaire du 24 janvier dernier, les recteurs ont été invités à s'informer auprès des chefs d'établissements de leurs ressorts, de l'opinion des professeurs et des familles touchant à l'époque des grandes vacances dans les lycées et collèges.

Les dossiers de cette enquête sont parvenus au ministère de l'instruction publique, où ils ont été dépouillés.

Il en résulte que la très grande majorité et, dans certaines académies, la presque unanimité des chefs d'établissements, des professeurs et des familles demandent le maintien du *statu quo*. Quinze recteurs sur dix-sept, se sont prononcés dans ce sens. Sur 105 lycées 99 sont pour le *statu quo*. Dans 5 lycées, on propose de fixer la sortie au 14 juillet. Dans un autre, les avis se sont partagés. Sur 234 collèges, 185 demandent le maintien de l'état des choses actuel.

Le ministre de l'instruction publique compte soumettre la question au conseil supérieur dans sa session extraordinaire du mois d'avril.

**Les caisses d'épargne**

A l'Académie des sciences morales et politiques, M. de Malarece a lu un très curieux mémoire sur les origines des caisses d'épargne.

« L'idée première de l'institutions est française. Hugues Delestres, conseiller du roi, l'exposa en 1611 en un plan parfaitement défini, qui fut agrégé par Marie de Médécis, le cardinal Duperron et le chancelier Brulard de Silbery.

» Mais, comme il advient souvent chez nous, le projet fut oublié et ne fut réalisé qu'en 1778, dans la ville libre de Hambourg. Il ne nous revint qu'en 1818, après avoir été régularisé par une loi du Parlement anglais en 1817.

M. de Malarece nous apprend que cette excellente institution compte aujourd'hui, dans le monde entier, 29 millions de déposants et 19 milliards d'épargnes en dépôt.

**Affaire Escoffier**

Le dossier de l'affaire Escoffier, dont l'instruction est enfin terminée, a été envoyé, jeudi, à la cour d'Agen, chargée de dresser l'accusation et de rendre l'arrêt de renvoi devant les assises du Lot.

**Une question**

Pourquoi, nous demande un de nos abonnés, dans les dépêches, le mot *Saint-Pierre* n'est-il compté que pour un mot, alors que l'on fait payer deux mots pour *Henri-Quatre* et *Opéra-Comique* ?

Pourquoi *sous-lieutenant* et *sous-préfet* comptent-ils pour un mot, alors que *sous-officier* et *sous-intendant* sont taxés deux mots ?

Renvoyé à l'administration des télégraphes.

**Chemin de fer d'Orléans**

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au 7 avril la durée de validité de ses billets d'aller et retour réduits de 25 % qui seront délivrés, pendant la période du mercredi 25 mars inclus au lundi 6 avril inclus, aux conditions de son tarif spécial A n° 9.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

**Montcuq**

Il vient de mourir à Montcuq une centenaire, Madame Thomas Borgleteau.

Madame Borgleteau était née le 18 janvier 1791; elle a eu par conséquent cent ans le 18 janvier dernier. Elle n'a eu dans sa vie aucune maladie grave et, quatre ou cinq jours avant sa mort, elle mangeait et marchait encore comme une personne de vingt ans. Elle a eu sa connaissance jusqu'à son dernier moment.

**Gréalou**

M. Jean-Baptiste Gaillard, commis des contributions indirectes à Brive, est nommé percepteur à Gréalou, en remplacement de M. Rulhié, décédé.

**Les Junies-Catus**

Un incendie d'une violence extraordinaire s'est déclaré mardi soir dans une carderie appartenant à M. Roques Louis, cordier aux Junies, canton de Catus. La carderie et une maison contiguë ont été la proie des flammes.

Les pertes sont évaluées à 16,000 francs environ.

La gendarmerie de Catus a ouvert une enquête.

**Lacapelle-Marival**

Dimanche dernier, les cinq candidats qui se présentaient à l'élection municipale complémentaire ont été élus sans concurrents.

Voici le chiffre des voix qu'ils ont obtenues : MM. Moncany, 245; Amadiou, 240; Filloil 240; Olivier, 224; Taillade, 222.

Bulletins blancs ou nuls, 47.

**Prayssac**

La foire a été belle, mais les transactions sur les bœufs n'ont pas été très importantes et les cours étaient stationnaires ainsi que sur les moutons. Les porcs étaient très chers. La volaille était bon marché. Les lapins se vendaient de 20 à 25 cent. la livre. Les œufs 40 cent. la douzaine.

Le blé de 16 à 17 fr. 50 les 4/5. Le maïs de 9 à 10 fr. Les pommes de terre de 3 à 3 fr. 50. Les vesces de 3 à 3 sr. 50 le cinquième.

**Touzac**

Mardi, vers 9 h. 12 du soir, le sieur Cambou aperçut le feu à la toiture du presbytère, il s'empressa d'avertir M. le curé et de donner l'alarme. On sonna le tocsin, et grâce aux secours qui furent aussitôt sur les lieux, il n'y a eu que peu de dégâts.

**Vailiac**

Dans la commune de Vailiac, canton de Labastide-Murat, une femme âgée de 70 ans, quittait mardi matin son habitation sans prévenir personne. Elle dirigea ses pas dans les bois près de son village où elle tomba foudroyée par suite de rupture d'anévrisme. Ce n'est que 48 heures après qu'elle a été retrouvée. Le transport de justice qui a eu lieu dans la journée de jeudi a pu constater qu'il n'y avait pas eu crime. Le docteur Alayrac a fait la constatation.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 14 au 21 mars 1891

**Naissances**

Bessières Marie, à Labaraque.  
Michel Juliette, place St-Maurice, 3.  
Lainé Pierre, à Cabessut.

**Mariages**

Henras Jean et Deltel Julie.

**Décès**

Lartigue Jacqueline, 62 ans, rue Daurade, 12.  
Milhan Jean, 51 ans, (Hospice).  
Paysnot Antoine, 60 ans, (Hospice).  
Delfour Jeanne, 1 jour, Cours de la Chartreuse.  
Boutaric Claude, 88 ans, rue du Portail-Alban.  
Barthélémy Pauline, 14 ans, imp. Rossignol, 1.  
Tessède Claude, dit Conté, 63 ans, boulevard Gambetta, 75.  
Calvet Jean, 70 ans, boul. Gambetta, 22.

Voir aux annonces : **Les Grands Magasins du Printemps de Paris.**

**M. AUDOUARD, chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors les 6, 7 et 8 avril prochain (Hôtel du Palais-National).**

**FAITS DIVERS**

**Le chauffage par l'Electricité**

La science, comme on le voit, intervient de plus en plus dans la vie de chaque jour, imposant ses conseils, envahissant aussi par ses applications l'atelier, l'usine, le foyer domestique. L'électricité y a conquis depuis quelques années une place qui ne cesse de s'étendre. Voici qu'un inventeur, M. Dewey, entend de s'en servir pour chauffer les appartements, les voitures, les wagons des voies ferrées. Son procédé consiste à diriger un courant électrique à travers un système de fils fins disposés en treillis. Les fils traversés par le courant s'échauffent d'autant plus que leur diamètre est petit. On peut donc en les associant à une sorte de canevas à mailles serrées, en faire de véritables radiateurs qui répandent autour d'eux la chaleur. Ainsi la même machine qui alimente les lampes à incandescence d'un salon peut être employée aussi à le chauffer. Comme on peut interrompre le courant dans telles ou telles parties de son parcours il est facile de modérer à sa guise l'étendue des radiateurs, par suite la chaleur qu'ils distribuent autour d'eux : on en règle le débit comme on règle l'intensité de la lumière. Ce système offre l'avantage de pouvoir chauffer très rapidement une pièce de grande dimension et d'y maintenir fixe, dès quelle est atteinte, la température optimum.

Que ne fera-t-on, d'ailleurs, au moyen de cette puissance, en quelque sorte magique, qui s'appelle l'électricité ? On essaie en ce moment de l'utiliser pour faire du sucre. On sait que, dans la fabrication de cette précieuse substance, l'une des opérations les plus importantes est ce qu'on appelle le raffinage. L'opération consiste à purifier le sucre, à le blanchir en éliminant les matières qui en altèrent à la fois la couleur et le goût. Or, cette épuration peut se produire sous l'influence de la vapeur électrisée, on met le sucre non raffiné dans une turbine close entourée d'un manchon de vapeur et recevant, à mesure qu'elle tourne, un jet continu de vapeur surchauffée. Le couvercle de l'appareil porte deux fils reliés à un puissant générateur d'électricité. En moins d'une heure, tout le sucre renfermé dans la turbine est débarrassé des impuretés qui le souillaient, et, de brun qu'il était, devient parfaitement blanc.

**Les nouveaux Droits du Conjoint dernier Survivant**

La nouvelle loi sur cette intéressante question vient d'être ainsi promulguée :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'article 767 du Code civil est ainsi modifié :

« Art. 767. — Lorsque le défunt ne laisse ni parents au degré successible, ni enfants naturels, les biens de sa succession appartiennent en pleine propriété au conjoint non divorcé qui lui survit et contre lequel n'existe pas de jugement de

séparation de corps passé en force de chose jugée.

» Le conjoint survivant non divorcé qui ne succède pas à la pleine propriété, et contre lequel n'existe pas de jugement de corps passé en force de chose jugée, a, sur la succession du prédécédé, un droit d'usufruit qui est :

» D'un quart, si le défunt laisse un ou plusieurs enfants issus du mariage;

» D'une part d'enfant légitime le moins prenant sans qu'elle puisse excéder le quart, si le défunt a des enfants nés d'un précédent mariage;

» De moitié dans tous les autres cas quels que soient le nombre et la qualité des héritiers.

» Le calcul sera opéré sur une masse faite de tous les biens existants au décès de *de cujus*, auxquels seront réunis fictivement ceux dont il aurait disposé, soit par acte entre vifs, soit par acte testamentaire au profit de successibles, sans dispense de rapport.

» Mais l'époux survivant ne pourra exercer son droit que sur les biens dont le prédécédé n'aura disposé ni par acte entre vifs, ni par acte testamentaire, et sans préjudicier aux droits de réserve ni aux droits de retour.

» Il cessera de l'exercer dans le cas où il aurait reçu du défunt des libéralités, même faites par préciput et hors part, dont le montant atteindrait celui des droits que la présente loi lui attribue, et, si ce montant était inférieur, il ne pourrait réclamer que le complément de son usufruit.

» Jusqu'au partage définitif, les héritiers peuvent exiger, moyennant sûretés suffisantes, que l'usufruit de l'époux survivant soit converti en une rente viagère équivalente. S'ils sont en désaccord, la conversion sera facultative pour les tribunaux.

» En cas de nouveau mariage, l'usufruit du conjoint cesse s'il existe des descendants du défunt.

Art. 2. — L'article 205 du Code civil est ainsi modifié :

» Art. 205. — Les enfants doivent des aliments à leurs pères et mères ou autres ascendants qui sont dans le besoin. La succession de l'époux prédécédé en doit, dans le même cas, à l'époux survivant. Le délai pour les réclamer est d'un an à partir du décès et se prolonge, en cas de partage, jusqu'à son achèvement.

» La pension alimentaire est prélevée sur l'hérédité. Elle est supportée par tous les héritiers et, en cas d'insuffisance, par tous les légataires particuliers, proportionnellement à leur émoluments.

» Toutefois, si le défunt a expressément déclaré que tel legs sera acquitté de préférence aux autres, il sera fait application de l'article 927 du Code civil.

**BAUME VICTOR!!**

Contre les douleurs (2 fr. le Flaçon)

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 22 MARS  
de 4 h. à 5 h. du soir  
(Allées Fénélon)

Toulouse (pas redoublé)	Reynaud.
Orphée aux enfers (fantaisie)	Offenbach.
Valse Espagnole	Dorni.
Mignon (mosaïque)	A. Thomas
Air favori de Marie Leczinska	Vasseur.

**L'opinion d'un médecin algérien**

Châteaudu-de-Rhumel (Constantine-Algérie), le 24 mai 1890. — J'ai fait usage de vos Pilules Suisses : elles purgent sans coliques et sans nausées. Elles sont aussi dépuratives ; pour la première fois j'en ai usé, mai je recommencerai. Je vous autorise à publier cette attestation.

D<sup>r</sup> CHASSAIGNE, médecin de colonisation.

**Dernières nouvelles**

**LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL**

Paris, 20 mars.

Voici quel serait l'itinéraire du voyage du président de la République dans le Midi :

Il passera la journée du 18 à Limoges; il en partira le 19 et arrivera dans la soirée à Toulouse, où il passera la journée du 20 mai. Ensuite, il se rendra à Bagnères-de-Luchon, d'où il compte se rendre en voiture à Bagnères-de-Bigorre. Il ira de là à Tarbes et à Pau, où il se trouvera le 22 mai.

Ensuite, il visitera Bayonne, Biarritz et Mont-de-Marsan, et rentrera à Paris vers le 24 ou le 25 mai.

Paris, 21 mars.

M. Carnot a reçu hier le préfet du Lot et le préfet du Cantal.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

L'incident des dépôts et comptes courants paraît ne plus préoccuper la bourse. On a en effet repris sensiblement depuis quelques jours. Le détachement du coupon sur le 3 0/0 est venu redonner un peu d'élasticité à ce fonds d'état. La haute banque qui a de nombreuses affaires en train a tout intérêt à soutenir les cours.

Le 3 0/0 est à 94,95, ex-coupon de 0,75. Le Crédit foncier reprend à 1285. Le marché des obligations foncières et communales ne laisse rien à désirer.

La Banque de Paris est à 825. On sait que le dividende sera de 45 au lieu de 40 l'année dernière.

La Société générale qui avait un peu faibli reprendra vite, car la situation justifie des cours beaucoup plus élevés.

Le Crédit lyonnais est à 795 et accuse une bonne tendance. Le Crédit mobilier fait 427,50.

On sait qu'il va avoir une participation dans des affaires importantes. A noter la fermeté des obligations des chemins de fer économiques. Les obligations du Crédit foncier et agricole de Santa-Fia seront les premières à profiter de la reprise qui tend à se faire sur les valeurs argentines. Les Chemins portugais avec un dividende de 30 sont à acheter aux cours actuels.

Nous avons annoncé pour ce 25 courant l'émission des 140 000 obligations 4 0/0 du Crédit Foncier Egyptien.

Les obligations destinées à la conversion des obligations 5 0/0 ont, comme garantie, le capital de la Société, soit 80 millions de francs.

Le versement, en souscrivant, est de 50 fr. Pour ceux qui se libéreront à la répartition, le versement total sera de 163,90.

On peut souscrire en titre à 5 0/0. Les titres 5 0/0 coupon du 1<sup>er</sup> avril, détachés et remboursables à 505, sont reçus en paiement à 507,50.

C'est un placement à 4,35, sans tenir compte de la prime à remboursement.

Par le temps qui court, on trouve peu de placements aussi avantageux.

Les fonds étrangers, faibles la semaine dernière, reprennent. L'italien s'avance à 95,15. On voit, par des actes, que le nouveau cabinet veut des économies.

L'Extérieure est à 77 1/4.

En Banque, l'Alpine fait preuve d'une grande fermeté. Le moment est encore favorable pour entrer dans la valeur.

L'assemblée générale qui va avoir lieu au mois d'avril fera connaître l'excellente situation de cette entreprise qui a gagné cette année 3 millions de florins.

Les Actions des mines de St-Autoine reprennent à 57,50. La French Guayana s'est avancée à 34,75.

La minière transvalienne qui nous paraît appelée à prendre un grand développement est à 23,75. Cette société est un omnium et a en mains des affaires très importantes, nous aurons à y revenir.

Les parts petite presse doivent aux cours actuels attirer l'attention si l'on considère les cours des autres journaux qui n'ont peut être pas un tirage aussi important.

Les actions des charbonnages d'Urikany sont demandées à 230.

Les obligations de Porto Rico sont à 280, on sait qu'une partie de la ligne est maintenant en exploitation.

Les obligations Linarés à Almería ont un bon courant d'affaires. On va détacher un coupon de 7,50 le 1<sup>er</sup> avril.

Nous recommandons la lecture des *Tablettes Blanches* (28 rue Saint-Lazare.)

Ce journal a donné les renseignements les plus précis sur les placers de la haute-Italie.

**Bourse de Paris**

Cours du 20 Mars 1891

**RENTES**

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 25
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 90
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 95
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 50

**Valeurs Françaises**

**ACTIONS**

BANQUE DE FRANCE.....	4360	»
CRÉDIT FONCIER.....	1285	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	492 50	»
COMPTOIR N <sup>o</sup> D'ESCOMPTE.....	650	»
EST (Chemin de fer).....	935	»
LYON.....	1540	»
MIDI.....	1326	»
NORD.....	1885	»
ORLÉANS.....	1580	»
OUEST.....	1090	»
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	1475	»
CANAL DE SUEZ.....	2457 50	»
CANAL DE PANAMA.....	37 50	»
Etablissements DECAUVILLE.....	471	»

**OBLIGATIONS**

LYON (fusion).....	444	»
EST 3 0/0.....	439	»
MIDI 3 0/0.....	447 75	»
NORD 3 0/0.....	447 50	»
ORLÉANS 3 0/0.....	451	»
OUEST 3 0/0.....	448	»
SUD DE LA FRANCE.....	425	»
OUEST-ALGÉRIEN.....	430	»
EST-ALGERIEN.....	429	»
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 1/2 0/0 1853.....	605	»
— — — — — 4 0/0 1863.....	528	»
— — — — — 3 0/0 1877.....	390	»
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	474	»
— — — — — fonc. 3 0/0 1879.....	480	»
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	466 25	»
— — — — — fonc. 3 0/0 1883.....	421 50	»
— — — — — — 3 0/0 1885.....	475	»
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	74	»
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	523	»

**Valeurs Étrangères**

RUSSE, 4 0/0 1889.....	99 75
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	100 65
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	57 05
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	442 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	342 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	390

**Valeurs en banque**

Ch. RUSSE (gr. Société).....	665	»
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 20	»
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270	»
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450	»

**VICHY** SOURCES DE L'ETAT  
Célestins - Grande-Grille  
Hopital - Hauterive  
Puisées sous la surveillance de l'Etat.

**Bibliographie**

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA  
**MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode illustrée* offre à ses abonnés en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois; — 24 grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, des vêtements de toutes sortes et de tous âges; — articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. Correspondance directe avec les abonnés.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. — On s'abonne en envoyant un mandat-posté à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT et C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois : 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Nous ne saurions trop recommander, au point de vue géographique, les 298<sup>e</sup> et 299<sup>e</sup> livraisons de la **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** parus cette semaine. Elles contiennent, en effet, les monographies très importantes de la Corrèze et de la Corse avec deux splendides cartes en couleurs hors texte. On y trouvera encore la curieuse biographie du célèbre conquistador espagnol, Fernan Cortés.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris.

**SAINT-NICOLAS** (supplément). — 12<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 16. — 19 mars 1891. — Cinquante-huitième jeudi de Saint-Nicolas : Catherine. — Portrait de Lauréat du cinquante-septième jeudi. — Pensée d'Enfant (poésie). — Bras de Fer et Soleil bienfaisant : S.-E. Robert. — Le Mois de Mars : Tante Nicole. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations par Mars, Thadée. A. Keller, Geoffroy, Gaillard, etc.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

**COMPAGNIE NOUVELLE des GRANDS RESTAURANTS BRÉBANT et BOUILLONS PARISIENS**  
Anonyme en formation, 2.500.000<sup>e</sup> en 5.000 actions de 500<sup>e</sup>  
**EMISSION PUBLIQUE**  
2.500 Actions de 500 francs, au pair, intérêt 5%, (an Payables : En souscrivant, 125 fr.; à la répartition, 125 fr.; 250 fr. après la constitution, sur l'appel du conseil.  
Revenu total évalué à 10 % dès la 1<sup>re</sup> année. Huit établissements bien montés, en bon rapport, apportés pour 1.500.000 fr. en 2.500 actions non émises.  
1.250.000 fr. seulement en 2.500 Actions pour fonds de roulement et maisons nouvelles proposées sont mis en  
**SOUSCRIPTION PUBLIQUE JUSQU'AU 25 MARS**  
Chaque Action souscrite a droit à deux Parts de Fondatour.  
On Souscrit : SIEGE SOCIAL : 32, boulevard Poissonnière, Paris, ESPRIT PRATIQUE, 5, rue Hypolite-Lébas, Paris; Etablissements Financiers et Banquiers, au CREDIT de la Compagnie.  
**DEMANDER STATUTS ET PROSPECTUS**

Le vin de Pepione de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pep-sine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; on nourrit avec lui les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter par suite de maladies graves.

La science modifie peu à peu ses méthodes dans l'art de soigner les maladies. Ainsi, on ne laisse plus mûrir les rhumes, on les soigne par les *Capsules Guyot* qui empêchent la toux de dégénérer en bronchite chronique ou en catarrhe pulmonaire.

Le succès du *Goulron Guyot*, soit en capsules, soit en liqueur, est dû à son efficacité, à son bon marché et à son mode d'emploi facile et agréable.

En rendant justice à ces produits, je parle de ceux qui portent sur l'étiquette l'adresse : 19, rue Jacob, Paris.

De l'aveu de tout le corps médical, la Quinine de Pelletier est le roi des médicaments : introduite dans de petites capsules rondes, portant comme garantie de pureté le nom de Pelletier, elle n'a pas d'amertume et agit beaucoup plus vite que les pilules et cachets. Elle possède une action sûre et rapide contre les maux de tête, les migraines, les névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, les douleurs rhumatismales, la goutte, et soutient les forces des personnes fatiguées par le travail, les voyages, les veillées; une capsule fait plus d'effet qu'un grand verre de vin de quinquina.

**LISEZ** le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 23, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

**CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN**

Société anonyme au capital de 80 millions de francs. — Conversion en 4 0/0 des obligations 5 0/0. — 140.000 obligations foncières 4 0/0 de 505 fr. ou 120. — Intérêts semestriels, 10 fr. 10, nets d'impôts (1<sup>er</sup> avril-1<sup>er</sup> oct.) payables en or, à Paris, Londres et en Egypte. — Amortissement en or, à 505 fr. en 75 ans, par tirages semestriels, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1891.

Prix d'émission : 465 francs (jouissance du 1<sup>er</sup> avril 1891). On paie : en souscrivant 50 fr., à la répartition, du 1<sup>er</sup> au avril, 150 fr., du 1<sup>er</sup> au 5 mai, 150 fr., du 1<sup>er</sup> au 5 juin, 115 fr. Ou 463 fr. 90 si on se libère à la répartition. Le placement ressort, à ce cours, à 4,35 0/0 net d'impôts, plus la prime d'amortissement à 505 fr. Les titres 5 0/0, remboursement à 505 fr. sont reçus en paiement à 507 fr. 50 (coupon du 1<sup>er</sup> avril 1891 détaché). Pour eux, la souscription est irréductible et le prix net ressort à 461 fr. 40. Tout solde de décompte de conversion inférieur à 463 fr. 90 sera payé en espèces.

On souscrit : Mercredi 25 mars, Banque d'Escompte de Paris; Crédit Lyonnais; Société générale; Crédit Industriel; Société Marseillaise, et à leurs agences, dans les départements et à l'étranger. Dès à présent, on peut souscrire par correspondance. Pour les demandes de conversion, joindre les titres 5 0/0. La cote officielle sera demandée à Paris, Londres, Bruxelles, Genève.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1854

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Rég. social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des Ctes de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Avoirs de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

**REVALESCIÈRE**

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegme, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Cette, 2 janvier 1890.

« Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault). »

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres. « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os. — La Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et drogues, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. 44 ans de succès, 100.000 cures annuelles. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 cent. le repas. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. En vente partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à PARIS.

Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste.

Institution **LELARGE** (Fondée en 1844)  
PARIS — Rue Gay-Lussac, 20, Impasse Royer-Lollard, 9 et 12 — PARIS  
PRÉPARATION SPÉCIALE AUX

**BACCALAURÉATS**

L'Institution Lelarge située dans le magnifique quartier du Luxembourg se recommande aux Familles par les nombreux et rapides succès de ses Elèves.

**A LA RETRÉE DE PAQUES**

500 Elèves reçus aux 12 dernières Sessions.

**VIN de VIAL**

**TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT**  
Au QUINA  
**SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX**

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Etiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

EXPOSITION CAHORS 1881

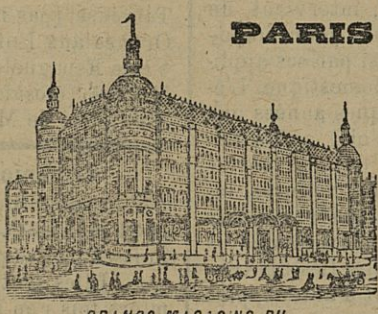
**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



**Printemps**

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis & franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON D'ÉTÉ, sur demande affranchie adressée à

MR. JULES JALUZOT & C<sup>ie</sup> PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions franco à partir de 25 francs

DEMANDEZ tous les LIBRAIRIES  
à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).  
LA petite Carte de poche  
DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**BUREAU de PLACEMENT**

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> **BALAGAYRIE**, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

**VIGNES AMÉRICAINES**

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte greffes et de plants greffés-soudés  
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : **M. Victor COMBES**  
Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAITRE :

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

**HONORÉ** Photographie  
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77  
CAHORS